



# Négociations salariales

jeudi 12 mars 2015

Nous sommes conscients que l'inflation sur les 12 derniers mois est relativement faible (0,5 %), mais cela ne doit pas être la seule référence pour déterminer le budget alloué à l'augmentation générale des salaires.

D'ailleurs, même le gouvernement ne tient plus seulement compte de cette indication puisqu'il a augmenté le smic à hauteur de 0,8% au 1<sup>er</sup> janvier.

Durant cette année qui s'est écoulée, les salariés ont de nouveau largement contribué aux bons résultats de l'entreprise, mais également à donner l'image de deux établissements industriels réactifs et responsables face à la demande de plus en plus flexible de nos clients.

Si M. ALFARANO a indiqué après sa visite du mois dernier que Bourbon-Lancy était la meilleure usine de FPT Industrial, c'est grâce au professionnalisme de tous les salariés.

Les heures supplémentaires ont été relativement importantes, que ce soit pour répondre aux exigences de nos clients, ou bien dans le cadre du WCM.

Nous sommes convaincus que la disponibilité doit être récompensée au-delà des majorations prévues par les dispositions légales.

Il nous paraît essentiel de continuer la dynamique de réajustement des salaires insufflée principalement depuis l'année dernière, mais nous devons également acter les choses en créant un véritable répertoire des métiers qui devra être associé à une grille des salaires cohérente.

Chaque salarié doit savoir à quel coefficient et à quelle fourchette de salaire correspond le métier qu'il exerce.

Sur un autre sujet, nous déplorons que les indemnités de transports n'aient pas été revalorisées depuis 2008 alors que le coût d'entretien et de réparation des véhicules ne cesse d'augmenter.

Il est important de faire un geste dans ce sens, mais nous sommes conscients qu'il nous faut prendre le temps nécessaire pour discuter sereinement de ce problème. Nous proposons ainsi de l'aborder lors d'une réunion spécifique à chaque établissement.

Enfin, nous restons convaincus qu'il faut reconnaître l'ancienneté des salariés au-delà de 15 ans de présence dans l'entreprise, tout en étant conscients qu'il faut certainement envisager plusieurs étapes dans le déplaçonnement de la prime d'ancienneté.

Tout comme pour le transport, nous proposons d'aborder ce sujet lors d'une réunion spécifique.

## **Conclusion :**

Dans un contexte économique toujours difficile, les salariés ont su confirmer un comportement responsable qui a permis de passer l'année 2014 dans les meilleures conditions.

Nous demandons à ce qu'un effort soit tout particulièrement consenti pour les salariés en attribuant des budgets adaptés à leur niveau de compétence et d'implication.

# Nos revendications



## Non cadres

- Budget de **3,9 %** réparti comme suit :
  - ✿ **Augmentations générales : 2,5%** au 1<sup>er</sup> mars 2015
  - ✿ **Augmentations individuelles : 1,1%** au 1<sup>er</sup> juin 2015
  - ✿ **Budget Promotion développement et réajustement : 0,3 %**
- **Augmentation des primes spécifiques : 2,5 %** au 1<sup>er</sup> mars 2015
- **Augmentation du seuil d'embauche : 2,5 %** au 1<sup>er</sup> mars 2015



## Cadres

- **Budget pour augmentations individuelles : 3,6 %** au 1<sup>er</sup> mars 2015

## Revendications complémentaires



**Programmation sur l'année de réunions pour le transport spécifiques à chaque établissement.**



**Ouverture de négociations relative au répertoire des métiers et à la grille des salaires.**



**Ouverture de négociations relative au déplafonnement de la prime d'ancienneté.**

**Harmonisation des congés d'ancienneté de Garchizy sur ceux de Bourbon-Lancy**



**Attribution de congés d'âge :**

- 1 jour par an à partir de 50 ans
- 2 jours par an à partir de 55 ans
- 3 jours par an à partir de 60 ans